

**MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE**  
**850, Rue des Distilleries**

**16130 ANGEAC-CHAMPAGNE**

**Tél. : 05.45.83.74.42**

**Fax : 05.45.83.64.19**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01<sup>er</sup> JUILLET 2015**

Sur convocation du 22 juin 2015, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Pascal BRUNETEAU, Ludovic DAVIAUD Gérard FAURIE, Monsieur Jean-Philippe GRAMAIN, Michel JASMIN, Laurent NERFIE, Henri PERIER

Mesdames, Yannick BOYELDIEU, Maryse DOUBLET, Eliane GASNIERE, Alexandra NADAUD, Carole VANDEVOORDE-SAUNIER

Excusés : Lydie BLANC a donné pouvoir à Michel JASMIN, Nathalie CALVEZ, Gérard CHEVOLLEAU

Début de la Séance : 20 H 30.

Nommé secrétaire de Séance : Madame Yannick BOYELDIEU

Avant le commencement de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : décision modificative, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

**1. DEVIS BARRIERE, GRILLE A L'ECOLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour la confection et la pose de barrière. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de Monsieur Christian DAGNAUD pour un montant de 2866 euros HT métallisation comprise.

**2. DEVIS CONFECTION D'UN PUIS PERDU A ROISSAC**

Monsieur le Maire précise que Madame GIRAUD a accepté le principe de confection d'un puits perdu sur sa propriété en remplacement de la solution acceptée par le Conseil Municipal du 26 mai 2015. La Communauté de Communes de Grande Champagne a présenté un devis de 2310 euros HT, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis qui permet de réaliser une économie de 6600 euros. Monsieur le Maire ajoute que la servitude de passage a été signée et qu'elle devra faire l'objet d'une régularisation notariée.

### **3. DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR**

Plusieurs propositions ont été émises dont trois retenues : deux de l'entreprise CHAIGNAUD et une de SAS GUENON. Le Conseil Municipal demande que deux personnes accompagnent les employés communaux auprès des professionnels afin de voir et d'essayer les tracteurs avant de prendre une décision définitive lors de la prochaine réunion.

### **4. DEVIS POUR L'ACQUISITION DE TABLES ET CHAISES A L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de Delagrave – DirectD et de Cognac Bureau. Après étude du dossier, le Conseil Municipal retient la proposition de Delagrave – DirectD pour un montant de 1937,65 euros HT étant précisé que le coloris et la hauteur des chaises seront choisis par les utilisateurs.

### **5. VOTE DE L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE AU RECEVEUR (TRESORIER PAYEUR)**

Monsieur le Maire propose d'accorder au Receveur municipal une indemnité de conseil au taux de 100% par an.

- Demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- Décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Dominique DE LAMBALLERIE, Trésorier de la perception,
- Décide de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires prévue par l'arrêté du 16 septembre 1983.

### **6. DECISION MODIFICATIVE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D-023 : Virement à la section d'investissement	40.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	40.00 €	<b>0.00 €</b>
D6811 : Dotations aux amortissements	0.00 €	40.00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert</b>	0.00 €	<b>40.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	40.00 €	0.00 €

<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>40.00€</b>	<b>0.00 €</b>
R 2841581 : Autres groupements	0.00 €	40.00€
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert</b>	<b>0.00 €</b>	<b>40.00€</b>

## **7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par vote du mardi 30 juin, le Conseil Communautaire de Grande Champagne a voté le retrait des fonctions du 1<sup>er</sup> vice-président (Monsieur Bernard MAUZE) suite à l'arrêté de Madame la Présidente qui lui avait retiré ses délégations. Le poste est supprimé, il ne reste alors que 4 vice-présidents.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à un recours administratif remontant à 2012 de Monsieur Cyril FAGOT contestant le bien fondé de la carte communale, le Tribunal Administratif a rejeté toutes les prétentions exprimées par Monsieur FAGOT et confirme la validité de la carte communale.
- Monsieur le Maire informe que le terrain des 3 Pierres appartenant à Monsieur GATINEAU a été estimé à 600 euros par les Domaines, Monsieur le Maire prendra contact avec Madame Marylène GATINEAU pour la suite à donner.

Clôture de la Séance : 21 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.